

---

**Appel à projets**  
**« Programmes de PhD-Track franco-allemands »**  
**Année universitaire 2026-2027**  
**(nouvelle demande ou prolongation)**

---

### **Date limite de dépôt de la demande de soutien**

Date limite de manifestation d'intérêt : 30 juin 2025

Date limite de dépôt de la demande de soutien : 31 octobre 2025

### **Objectif de l'appel à projets**

Cet appel à projets vise à soutenir le développement de programmes franco-allemands intégrant les deux années de master et les trois années de formation doctorale au sein d'un programme unique d'une durée de cinq ans. L'accent est mis sur la cohérence et l'articulation entre les phases de master et doctorat, mais aussi sur l'installation dans la durée de la mobilité des étudiant\*es et des doctorant\*es.

### **Quels sont les projets pouvant faire l'objet d'un soutien ?**

Le programme de cinq ans doit répondre aux conditions suivantes :

- caractère innovant du programme de coopération et de formation,
- coopération, coordination et mobilité des équipes d'enseignement et de recherche, qualité et plus-value de leur coopération scientifique,
- concept de formation structuré autour du noyau franco-allemand et axé sur la complémentarité entre les cultures universitaires, disciplinaires et scientifiques propres à chaque système national ainsi qu'entre les méthodes de travail, d'enseignement et de recherche spécifiques à chaque pays,
- modules pour l'acquisition de compétences méthodologiques, interdisciplinaires et interculturelles et l'acquisition de compétences linguistiques générales et spécifiques dans les langues partenaires français et allemand,
- déroulement, mobilité et durée du programme :
  - le déroulement de la formation devra être équilibré entre les deux établissements partenaires,
  - la mobilité devra être significative et d'une durée minimum de trois semestres répartis de manière équilibrée pendant les cinq années du programme. Le soutien à la mobilité attribué par l'UFA sera d'une durée minimum de deux semestres pendant la phase de master et de maximum 18 mois pendant la phase de doctorat,
- à l'issue des deux premières années du programme organisées selon un règlement commun des études et du contrôle des connaissances : obtention de deux diplômes universitaires de niveau équivalent, habilités au niveau national et reconnus ou d'un diplôme conjoint sans allongement de la durée des études fixée à l'échelle nationale ainsi que délivrance d'un *supplément au diplôme* mentionnant explicitement les composantes binationales des études effectuées,
- possibilité d'effectuer le doctorat dans le cadre d'une cotutelle de thèse,
- caractère intégré du programme qui sera effectué autant que possible au sein d'un groupe commun franco-allemand et offrira des enseignements communs à l'ensemble des participant\*es, en particulier dans un objectif de préparation à la recherche pendant les deux premières années,
- concept et structure d'encadrement de bonne qualité,
- modules préparant l'entrée sur le marché du travail des participant\*es au programme,
- règlement de droits d'inscription dans un seul des établissements partenaires,
- sélection sous la responsabilité des établissements porteurs de projet des étudiant\*es les mieux qualifié\*es, eu égard au caractère d'excellence du programme de PhD-Track.

## À qui s'adresse cet appel à projets ?

Il s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur mettant actuellement en œuvre un cursus de niveau master et/ou un collège doctoral franco-allemand sous l'égide de l'UFA ainsi qu'à ceux n'ayant pas encore de programme soutenu par l'UFA.

Les établissements porteurs de projet allemands doivent remplir les conditions suivantes :

- les deux premières années du programme doivent déboucher sur un diplôme de master ou un autre diplôme conférant le grade de master,
- faire partie d'une équipe de recherche rattachée à une formation doctorale structurée.

Les établissements porteurs de projets français doivent remplir les conditions suivantes :

- les deux premières années du programme doivent déboucher sur un diplôme de master ou un autre diplôme conférant le grade de master,
- faire partie d'une équipe de recherche rattachée à une formation doctorale structurée dans le cadre d'une *école doctorale*.

Les institutions extra-universitaires peuvent également être associées au programme de PhD-Track. L'appel à projets est ouvert à toutes les disciplines. La participation d'un pays tiers peut être envisagée.

Le présent appel à projets concerne :

- les nouvelles demandes de soutien
- les demandes de prolongation de soutien des programmes de PhD-Track dont le financement prend fin au 31/08/2026.

Dans le cadre d'une première demande de soutien, les établissements porteurs de projets qui le souhaitent peuvent recourir à un soutien financier au travers de l'instrument des « Rencontres préparatoires » pour préparer leur projet de coopération.

L'appel à projets correspondant est disponible sous le lien suivant :

<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/appels-a-projets/rencontres-preparatoires>

## Soutien attribué

Le soutien financier de l'UFA comprend :

- une subvention forfaitaire destinée aux frais de fonctionnement, majorée d'un supplément en cas de cofinancement,
- une subvention unique spécifiquement dédiée à la communication après chaque évaluation positive,
- un soutien annuel pour la préparation linguistique des étudiant\*es et des doctorant\*es après chaque évaluation positive,
- un soutien forfaitaire annuel pour l'accompagnement numérique de la mobilité après chaque évaluation positive,
- des aides à la mobilité destinées aux étudiant\*es et doctorant\*es dûment inscrit\*es à l'UFA durant leur séjour dans le pays partenaire ou le pays tiers,
- la possibilité pour les étudiant\*es et les doctorant\*es dûment inscrit\*es à l'UFA de bénéficier gratuitement de cours d'allemand et de français en ligne,
- des indemnités d'expatriation pour les programmes en reconduction du soutien, ayant été évalués comme particulièrement innovants et structurés et qui en ont fait la demande.

Les règles de financement actuellement en vigueur à l'UFA et à observer pour les programmes de PhD-Track sont précisées dans un document accessible sous le lien suivant :

<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/gestion-des-programmes/regles-de-financement>

La durée de soutien est en principe de cinq ans et peut être prolongée pour une période identique à l'issue de l'évaluation positive d'une demande de renouvellement.

*NB : Une coopération proposant un master franco-allemand et un programme de PhD-Track franco-allemand dans une même discipline ne pourra percevoir qu'une seule fois des aides aux frais de fonctionnement, sur la base des aides prévues pour les programmes de PhD-Track.*

La phase de doctorat peut être effectuée dans le cadre d'une cotutelle de thèse et bénéficier à ce titre d'une allocation supplémentaire de l'UFA. L'appel à projets correspondant est disponible sous le lien suivant :

<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablisements/appels-a-projets/formation-doctorale>

## **Informations sur le dépôt d'une demande de soutien**

Manifestation d'intérêt : Date limite : 30 juin 2025

Avant de soumettre une demande de soutien, une manifestation d'intérêt doit être effectuée auprès de l'UFA avant le **30 juin 2025** via le formulaire en ligne.

La manifestation d'intérêt permet notamment à l'UFA de chercher des expert\*es indépendant\*es spécialisé\*es dans la discipline concernée, en vue de l'évaluation de la demande de soutien.

Le formulaire web de manifestation d'intérêt peut être rempli en ligne par l'un des établissements en concertation avec ses partenaires. Il est disponible sur le site de l'UFA sous le lien suivant :

<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablisements/appels-a-projets/cursus>

Le formulaire web dûment complété doit être transmis à l'UFA avant le 30 juin 2025, délai de rigueur, en cliquant sur « Envoyer » une fois toutes les informations saisies. Après la transmission du formulaire web « Manifestation d'intérêt » à l'UFA, un accusé de réception contenant un aperçu des données saisies sera envoyé à tou\*tes les responsables de programme impliqué\*es dans le projet.

Le formulaire de demande de soutien est envoyé par courrier électronique aux établissements porteurs de projet à l'issue de la procédure de manifestation d'intérêt.

Dépôt de la demande de soutien : 31 octobre 2025

La demande de soutien est à adresser à l'UFA et devra répondre aux critères formels suivants :

- les établissements devront déposer une demande conjointe en français et en allemand,
- le formulaire de demande de soutien devra être dûment complété. Il sera envoyé par courrier électronique aux établissements porteurs de projet à l'issue de la procédure de manifestation d'intérêt,
- les établissements porteurs de projets déposent leur demande auprès de l'UFA :
  - pour l'établissement partenaire français : sous couvert des directeur\*trices des *écoles doctorales*, après validation par la présidence d'université,
  - pour l'établissement partenaire allemand : après validation par la direction de l'établissement.

Afin de rédiger un dossier de demande de soutien répondant au mieux aux exigences des programmes de PhD-Track soutenus par l'UFA, en tenant compte des contraintes propres aux établissements et à la discipline dans laquelle s'inscrit le projet, il est recommandé de s'adresser au département « Coursus intégrés et formation doctorale » afin d'obtenir des conseils.

**Le formulaire de demande de soutien dûment complété, accompagné des annexes et signatures requises, doit être envoyé par e-mail au format PDF avant le 31 octobre 2025 à l'adresse suivante (objet : « Programme de PhD-Track ») : [evaluation\(at\)dfh-ufa.org](mailto:evaluation(at)dfh-ufa.org)**

Les demandes de soutien incomplètes ou arrivées hors délai ne pourront pas être prises en compte. Si l'envoi a eu lieu par inadvertance ou trop tôt, ou en cas d'autres problèmes, il convient de contacter le département « Coursus intégrés et formation doctorale » de l'UFA.

Les établissements porteurs de projets engagent leur responsabilité quant à l'intégralité et la validité des documents.

## Évaluation : décision de soutien en avril 2026

La demande de soutien est soumise à une procédure d'évaluation particulière. Les critères de qualité, principes, procédures et modalités d'évaluation mis en œuvre par l'UFA sont développés dans le document « *Charte d'évaluation et d'assurance-qualité des programmes d'études et programmes de soutien aux jeunes chercheur\*euses* » accessible sous le lien suivant :

<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/evaluation/>

À l'issue de ce processus d'évaluation qui constitue l'une des premières missions de l'Université franco-allemande et assure la qualité des cursus qu'elle soutient, une notification de soutien ou de non-soutien sera communiquée aux établissements porteurs de programmes en avril 2026.

Début de soutien en cas de notification de soutien : 1<sup>er</sup> septembre 2026

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à : [evaluation\(at\)dfh-ufa.org](mailto:evaluation(at)dfh-ufa.org) ou

**Carole Reimeringer**

*pour toute question de fond et les questions relatives à la politique de l'UFA*

+49 (0)681 93812 -162

[reimeringer\(at\)dfh-ufa.org](mailto:reimeringer(at)dfh-ufa.org)

**Sabine Kletzke-Vuković**

*pour toute question relative à l'évaluation des programmes et la mise en œuvre des critères de qualité*

+49 (0)681 93812-166

[kletzke\(at\)dfh-ufa.org](mailto:kletzke(at)dfh-ufa.org)

**Nicole Schmidt**

*pour toute question relative au financement des programmes*

+49 (0)681 93812 -116

[schmidt\(at\)dfh-ufa.org](mailto:schmidt(at)dfh-ufa.org)

**Danielle Weislinger**

*pour toute question relative à la demande de soutien et au formulaire de demande de soutien*

+49 (0)681 93812 -163

[weislinger\(at\)dfh-ufa.org](mailto:weislinger(at)dfh-ufa.org)

**Nadia Huppert**

+49 (0)681 93812-153

[huppert\(at\)dfh-ufa.org](mailto:huppert(at)dfh-ufa.org)